

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

15 Décembre 2017

OBJET : BP 2018: Délégation Pistes Cyclables

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi quinze Décembre, à quatorze heures, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET,
Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC,
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI
MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard GAZAY,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN,
Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-
Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO,
René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI,
Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Richard MALLIE donne procuration à Sandra DALBIN,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE,
Lionel ROYER-PERREAUT donne procuration à Marine PUSTORINO,
Josette SPORTIELLO donne procuration à Benoît PAYAN

ÉTAIT ABSENT :

Hélène GENTE-CEAGLIO

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 15 Décembre 2017

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

DÉLIBÉRATION

OBJET : BP 2018: Délégation Pistes Cyclables

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique relatives aux pistes cyclables définies dans le rapport,
- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqués dans l'annexe 2,
- de la passation, de l'exécution et du règlement des contrats nécessaires à la réalisation des opérations indiquées en annexes, selon les dispositions du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics en vigueur et des CCAG correspondants,
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle aux « Départements et Régions Cyclables ».
Cette dépense, d'un montant de 5 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle au Comité d'Itinéraire EuroVelo8.
Cette dépense, d'un montant de 10 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.
- d'autoriser la Commission permanente à se prononcer :
 - pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics en vigueur,
 - sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du rapport,

- sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à :
- approuver les actions pour lesquelles il sera lancé une procédure de marché public correspondante,
 - signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG Travaux, prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,
 - demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,
 - signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à leur entretien,
 - solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation de ces programmes,
 - signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée